

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 73973

### Texte de la question

M. Claude Bartolone attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de suppression de l'histoire et de la géographie du programme obligatoire des terminales scientifiques. L'enseignement de l'histoire-géographie, ainsi que celui de l'instruction civique qui leur est liée, est la base même de l'exercice de la citoyenneté dans notre République. L'étude de ces disciplines ne se borne en effet pas à un empilement de connaissances, mais permet de développer les mécanismes principaux du sens critique, notamment au travers des exercices que constituent l'étude de documents historiques et géographiques et la dissertation. Elle permet également aux lycéens de continuer à apprendre jusqu'au baccalauréat à se repérer dans le temps et dans l'espace, ce qui, dans le contexte de mondialisation, est loin d'être superflu. Cette suppression annoncée n'est pas anodine pour la jeunesse de notre pays. Annoncée comme marginale, elle concerne en fait 52 % des lycéens préparant un baccalauréat relevant d'une série générale. Plus de la moitié de chaque génération de lycéens suivant ces filières sera donc privée de 54 heures de formation générale. Reporter une partie de ces heures d'enseignement sur les années antérieures reviendra à faire étudier en deux ans à ces élèves ce qu'ils étudiaient en trois ans auparavant, et sans sanction de l'apprentissage par le baccalauréat en fin d'année. Il lui demande, par conséquent, quelles mesures le Gouvernement est prêt à mettre en oeuvre pour préserver, dans le cadre des séries générales du baccalauréat, l'obligation de cet enseignement qui donne à notre jeunesse les bases essentielles de notre culture républicaine.

#### Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté le 13 octobre 2009 les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en viqueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme prévoit deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série vers laquelle ils se réorientent. Or, aujourd'hui, les élèves de première S suivent 2 h 30 min de cours d'histoiregéographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivent quatre heures de cours. Les programmes et les horaires sont différents. Avec la réforme, les élèves de première suivront tous guatre heures

d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-géographie fera désormais partie des disciplines fondamentales communes à tous les élèves de première générale. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre en réalité cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de deux heures en histoire géographie sera proposée en terminale S aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaiteront poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première.

#### Données clés

Auteur: M. Claude Bartolone

Circonscription: Seine-Saint-Denis (6e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73973
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2010, page 2863 **Réponse publiée le :** 27 avril 2010, page 4730